

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

DESCRIPTIF DE MODULE
Année académique 2026-2027

Domaine	Design et Arts visuels
Filière	Arts visuels
Orientation	-
Intitulé du module	Projets 4 – Approfondissement I
Type de module	Obligatoire
Code	
Type de formation	Bachelor
Semestre	4
Crédits ECTS	18 ECTS
Prérequis	Acquis au Jury 3
Langue	Français
Lieu	EDHEA – Valais
Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Perfectionner les compétences acquises au cours des initiations ; conduire des projets plus complexes, individuels et collectifs, à travers des ateliers, des workshops et des voyages ; développer une réflexion critique sur son propre travail et un langage réflexif pour l'énoncer ; apprendre différentes façons de créer et de collaborer ; affirmer l'autonomie de sa pratique et initier des projets de manière autonome. Les compétences spécifiques à la pratique, sociales et personnelles ainsi que méthodologiques et professionnelles sont au cœur de cet axe de formation. Ce module fait suite au module Projets 3 – Approfondissement I.
Contenus et formes d'enseignement	Cet axe de formation permet le développement d'un positionnement professionnel. Il se caractérise par la mise à disposition d'espaces de travail modulables, grâce auxquels les étudiant·e·x·s développent leurs projets artistiques. Ces espaces accueillent également des workshops thématiques dans le cadre desquels les étudiant·e·x·s produisent des travaux individuels ou collectifs. Les projets sont conduits de façon à la fois individuelle et collective et mettent l'accent sur l'autonomie de la pratique de l'étudiant·e·x. Durant le semestre 4, les étudiant·e·x·s choisissent trois pratiques dont une principale. Des entretiens individuels et collectifs, suivis de laboratoires, de séminaires et de visites accompagnent la conceptualisation et la réalisation du projet personnel. Un·e·x· artiste invité·e·x· contribue également aux suivis de projets selon le regard spécifique de sa recherche en cours. Le module se compose de : Pratique à choix 1 (principale), Pratique à choix 2, Pratique à choix 3 : Les étudiant·e·x·s choisissent trois pratiques, dont une principale, parmi l'offre de la filière : Dessin : hors et sur papier, IPOS Installation, prototypes et objets sauvages, MELA Multiples, éditions et livres d'artistes, Peinture, Photographie, Performance, Son, VIMM Visibilités, images en mouvement et médias.

	L'enseignement prend la forme d'entretiens individuels et collectifs, de séances collectives, de séminaires et de visites, et accompagne la conceptualisation et la réalisation du projet personnel. Labo d'approfondissement à choix : Les laboratoires techniques de l'école (photographie, vidéo et son, sérigraphie et risographie, reliure, modelage et polymère, prototypage, informatique) proposent un approfondissement à choix, encadré par les responsables de laboratoire. Il permet d'intégrer progressivement la maîtrise d'un outil ou d'une technique dans la finalité artistique du projet personnel, à travers la réalisation de productions concrètes. Workshop 4 : Le workshop permet de travailler de manière individuelle et/ou collective à la réalisation d'un travail autour de thématiques, de pratiques ou de sites proposés par un·e·x artiste invité·e·x. Jury 4 : Les étudiant·e·x·s conceptualisent et réalisent un projet personnel qui fera l'objet du jury semestriel, composé de professeur·e·x·s et d'intervenant·e·x·s. La qualité de la réalisation des travaux rendus, de la présentation et de l'échange fait partie de l'évaluation.		
Modalités d'évaluation et validation	Jury : les étudiant·e·x·s conceptualisent et réalisent un projet personnel qui fait l'objet du jury semestriel, composé de professeur·e·x·s de pratique et d'intervenant·e·x·s. La qualité de la réalisation des travaux rendus, de la présentation et de l'échange fait partie de l'évaluation. Pratique : participation active aux cours, rendez-vous et laboratoires, assiduité du travail d'atelier et qualité des travaux rendus. Workshop : présence, participation active et qualité des travaux rendus.		
Modalités de remédiation	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur·e·x responsable du cours en question (pratique, laboratoire) selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible pour les workshops ni après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.		
Enseignant·e·x·s	Alexandra Bachzetsis, Christophe Fellay, Jérôme Leuba, Laurence Rasti, Kotscha Reist, Marie Sacconi, Marie Velardi, responsables de laboratoire et intervenant·e·x·s		
Responsable du module	Vittorio Parisi		
Descriptif validé le	09.09.2026	Par	Vittorio Parisi, responsable de la filière arts visuels